



Delai rétractation formation permis de conduire (b)

Par **cink**, le **16/02/2008** à **18:28**

je viens de signer ce jour même auprès d'une auto école pour une formation au permis B.
est ce que j'ai un délai de rétractation, si oui il est de combien de temps?
je viens de lire sur ce site selon l'article R245-2: 8o Les conditions de résiliation ou de rupture du contrat et les modalités financières qui s'y attachent ;

hors sur mon contrat de formation, rien de ceci n'y figure.
que dois je faire pour me rétracter?

dans l'attente de votre réponse.
merci

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **18:51**

Bonjour.
Il n'y a pas de droit de retractation s'appliquant à votre cas.

Vous devez poursuivre votre contrat jusqu'au bout.

Par **cink**, le **16/02/2008** à **19:40**

pourquoi l'article L245-2 parle de délai de rétractation?